



# Association foncière de Hindisheim

Siège : Mairie de Hindisheim - 130, rue de la Gare - 67150 HINDISHEIM - Tél 03 88 64 26 22



## Procès-verbal de l'Assemblée Générale

### de l'Association Foncière de Remembrement de HINDISHEIM

en date du 26 MAI 2016

Le vingt-six mai deux mille seize à vingt heures précises l'assemblée des propriétaires de l'Association Foncière de remembrement de HINDISHEIM s'est réunie au siège social 130, rue de la Gare à HINDISHEIM, sur convocation écrite faite par le Président, Jacky EBER en date du 03 mai 2016.

#### Membres du Bureau présents :

- |                                 |                             |
|---------------------------------|-----------------------------|
| - Monsieur Jacky EBER           | : Président                 |
| - Monsieur Jean-Michel MEYER    | : Vice-Président            |
| - Madame MUTSCHLER Marie-Claire | : Secrétaire                |
| - Monsieur REIBEL Christian     | : Membre titulaire          |
| - Monsieur BOLLEY Michel        | : Membre titulaire          |
| - Monsieur REIBEL Joseph        | : Membre titulaire          |
|                                 |                             |
| - Madame BAPST Josiane          | : Membre suppléant          |
| - Monsieur HAMM Alphonse        | : Membre suppléant          |
| - Monsieur KIEFFER Alfred       | : Membre suppléant          |
| - Monsieur GRAD Patrick         | : Membre suppléant          |
|                                 |                             |
| - Madame IPPOLITO Geneviève     | : Secrétaire administrative |

#### Membre excusé :

- |                             |                    |
|-----------------------------|--------------------|
| - Monsieur BOTTEMER Raphaël | : Membre titulaire |
|-----------------------------|--------------------|

**La liste des propriétaires présents ou détenant un mandat est annexé au présent procès-verbal.**

#### Ordre du jour :

1. - Accueil - Mot du Président de l'Association Foncière de Remembrement de Hindisheim ;
2. Présentation de l'Association Foncière de Remembrement de Hindisheim ;
3. Modifications statutaires - Délibération et vote de l'Assemblée Générale ;
4. Divers.

### **Point 01 à l'ordre du jour - Accueil**

Le Président souhaite la bienvenue à tous les propriétaires et les remercie de leur présence.

### **Point 02 à l'ordre du jour - Présentation de l'Association Foncière de Remembrement de Hindisheim**

Le Président trace l'historique de l'association foncière de remembrement à partir de sa constitution par Arrêté Préfectoral en date du 19 septembre 1969 sachant que les travaux de remembrement ont débuté dès 1968. Il précise le rôle de l'association foncière de remembrement qui porte essentiellement à la création, à l'entretien et de la gestion des chemins d'exploitation issus du remembrement.

Par arrêté préfectoral du 25 juin 2015 M. le Préfet du Bas-Rhin a arrêté les nouveaux statuts de l'Association Foncière de Hindisheim.

### **Point 03 à l'ordre du jour - Modifications statutaires - Délibération et vote de l'Assemblée Générale**

Le Président expose qu'afin d'alléger le fonctionnement des Associations Foncières, administrativement parlant, le Bureau de l'A.F. propose la modification des statuts et plus particulièrement de l'article 7, en application de l'article 20 desdits statuts du 25 juin 2015 :

#### **Il donne lecture de l'ancienne rédaction du dernier alinéa de l'article 7-1 :**

*Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée est organisée dans les mêmes formes et délais. L'assemblée délibère alors valablement, quel que soit le nombre de voix représentées. Cette précision figure sur la seconde convocation.*

#### **Et propose la nouvelle rédaction :**

**Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée est organisée le jour même sous réserve d'en avertir les propriétaires dans la lettre qui vaudra convocation pour les deux réunions. L'assemblée délibère alors valablement, quel que soit le nombre de voix représentées.**

#### **Il donne lecture de l'ancienne rédaction du dernier alinéa de l'article 7-3 :**

*L'assemblée des propriétaires se réunit en session ordinaire tous les ans.*

#### **Et propose la nouvelle rédaction :**

**L'assemblée des propriétaires se réunit en session ordinaire tous les deux ans.**

Le Président soumet au vote (à main levée) les deux modifications qui sont adoptés selon les résultats suivants, conformément à l'article 7-1.

**Nombre de voix détenues par les propriétaires des parcelles de 1 Ha et plus : 260 voix**

**Nombre de voix des propriétaires présents ou ayant un mandat : 208**

**Nombre de voix des propriétaires contre la modification : 0**

**Nombre de voix des propriétaires qui s'abstiennent : 0**

Le quorum de 131 voix ayant été atteint, les modifications des statuts précédemment énoncées sont adoptées.

#### **Point 04 à l'ordre du jour - Divers**

M. KIEFFER Philippe, propriétaire de parcelles à Hindisheim et vice-président de l'Association Foncière de Limersheim propose que dans le cadre des travaux de réfection de chemins reliant Hindisheim à Limersheim, empruntés fréquemment par les habitants des deux villages, les deux associations foncières pourraient se concerter et envisager la prise en charge commune du coût des travaux. Le Président prend note et le soumettra au bureau lors d'une prochaine réunion.

M. REIBEL Damien souhaitait connaître la situation financière de l'Association Foncière ; Le Président donne les éléments financiers (compte administratif 2015 - budget primitif 2016)

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20 H 50.

Hindisheim, le 30 mai 2016

Le Président :

Jacky EBER